Document généré le 12 oct. 2024 05:49

Les Cahiers des Dix

L'Université de Montréal

Olivier Maurault, P.D., P.S.S.

Numéro 17, 1952

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1080062ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1080062ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)
1920-437X (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Maurault, O. (1952). L'Université de Montréal. *Les Cahiers des Dix*, (17), 11–54. https://doi.org/10.7202/1080062ar

Tous droits réservés © Les Éditions La Liberté,

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

L'Université de Montréal

Par OLIVIER MAURAULT, *P.D., P.S.S.*

I

Ce n'était pas la coutume chez les Canadiens, sous le régime français, lorsqu'ils fondaient une maison d'enseignement secondaire, de réclamer du gouvernement une charte universitaire pour la nouvelle institution. Il n'est donc pas possible à l'Université de Montréal de faire remonter sa fondation à l'École latine que tenaient les Messieurs de Saint-Sulpice dans leur Séminaire de la rue Notre-Dame, vers 1692, ni au Collège que les Pères Jésuites ouvrirent dans leur « résidence », en face du château de Ramezay, vers la même époque, et où ils enseignèrent l'hydographie et la navigation. Même le Collège de Montréal, fondé en 1767, au début du régime anglais, ne peut prétendre à l'honneur d'avoir été à l'origine de l'Université. La tradition française semble avoir toujours été plus exigeante, en tout cas plus respectueuse des diverses hiérarchies de l'enseignement. Même de nos jours, elle hésite encore à accepter dans les cadres universitaires, certaines disciplines que l'Amérique y a introduites depuis longtemps.

Pourtant la nécessité d'un enseignement supérieur se faisait sentir de plus en plus au Canada, dans le dernier quart du XVIIIe siècle. Nos ancêtres n'étaient pas sans connaître l'existence des Universités des États-Unis et ils désiraient en posséder l'équivalent. Aussi les voit-on proposer à deux ou trois reprises, au gouvernement de la colonie, la fondation d'une Université.

On connaît le projet de 1770, quelques années seulement après la Cession. Un groupe de Canadiens demandaient à la Couronne la permission de fonder à Québec un collège-université, le *Royal George College*, où toute l'Amérique aurait pu venir apprendre le français.

Six professeurs auraient suffi pour commencer. On comprend assez que ce souci de culture française n'aît pas plu à Londres; le projet n'eut pas de suite.

Cependant, la Métropole se rendait compte qu'il fallait faire quelque chose pour l'enseignement au Canada. Elle organisa en 1789 une Commission d'Éducation, qui devait établir une école élémentaire par paroisse, une école modèle par comté, et une université à Québec, où l'enseignement serait neutre. L'évêque de Québec, Mgr Hubert, à qui cette neutralité ne convenait pas, s'opposa au projet.

C'est alors, à l'été de 1790 exactement, que les Messieurs de Saint-Sulpice de Montréal écrivirent à lord Dorchester pour lui demander « une charte ou Lettres patentes, portant permission aux ecclésiastiques du Séminaire de Montréal d'acquérir les terrains et emplacements situés en ladite ville de Montréal, entre la Place d'Armes, la rue Saint-Jacques, la rue Saint-François et la rue Notre-Dame, afin d'y fonder un collège où l'on enseignerait à lire et à écrire les langues anglaise, française et latine, les Belles-Lettres, la Philosophie, les Mathématiques, le Droit civil et les autres sciences qui seront jugées nécessaires. » Cette université embryonnaire aurait porté le nom du duc de Clarence, devenu plus tard le roi Guillaume IV. Malheureusement à cette époque, on espérait encore dépouiller la Compagnie de Saint-Sulpice de ses biens, comme on l'avait fait des Jésuites, et l'on ne jugea pas à propos de laisser Saint-Sulpice affermir sa situation en fondant une université catholique.

Pendant ce temps, la Commission d'Éducation végétait. On lui substitua, en 1801, la *Royal Institution for the advancement of learning* qui eut, elle aussi, des débuts précaires, car le Conseil Colonial ne parvenait pas à la doter et se heurtait à un groupe parlementaire, qui n'approuvait pas le système d'enseignement de *l'Institution.* Celle-ci aurait sans doute fini par sombrer, si un riche marchand de Montréal, James McGill, ne lui avait pas cédé, en 1811, sa propriété de Burnside, plus 10,000 livres sterling, à la double condition d'é-

riger avant dix ans un collège-université sur cette propriété et de donner à l'un des immeubles de ce collège le nom de McGill.

Le Collège reçut ses lettres patentes en 1821 et décerna ses premiers grades en 1829. Ainsi Montréal fut doté d'une université anglo-protestante, quarante-sept ans avant que ne s'ouvrit dans ses murs une université française et catholique.

Sans doute, dès les débuts, l'Université McGill ouvrit ses portes à des professeurs et à des étudiants catholiques, mais on pouvait s'attendre à ce que Mgr Jean-Jacques Lartigue, sacré évêque du district de Montréal, en 1821, ne serait pas satisfait d'un tel état de chose; encore moins Mgr Ignace Bourget qui lui succéda en 1840. Il y avait alors en ville très peu d'institutions qui eussent un caractère universitaire, même lointain. A l'Hôpital Général anglais, fondé en 1819, s'était greffée, en 1824, une *Montreal Medical Association* bientôt affiliée à l'Université McGill en 1829 et qui, devenue faculté, décerna ses premiers grades en 1833.

Dix ans plus tard s'était ouverte une autre École de Médecine et de Chirurgie, qui fut pendant quelque temps bilingue. Elle ne pouvait délivrer à ses étudiants qu'un certificat donnant droit à la licence, accordée alors par le gouverneur général. Puis grâce à un accord intervenu en 1847, les étudiants de l'École, s'ils faisaient leur dernière année d'études à l'Université McGill, pouvaient obtenir de celle-ci le doctorat en médecine. Mais l'École visa bientôt à l'indépendance et en 1850 demanda à la Législature des Canadas-Unis, le le droit de décerner un diplôme de pratique. Cette démarche n'eut pas de succès et entraîna la scission d'avec McGill. En 1853, nouvelle tentative auprès de la Législature, encore en vain; demande d'affiliation à l'Université Laval de Québec, également refusée. L'École finit par s'affilier à l'Université Victoria, située à Cobourg, province d'Ontario, en 1867.

Quant à l'enseignement du Droit, sa situation ne valait guère mieux du point de vue canadien-français. McGill avait organisé, en 1848, une «Faculté de bacheliers. . . » où se donnaient des cours ré-

guliers de droit. C'est à cette faculté que, de 1867 à 1878, les étudiants canadiens-français durent aller faire leurs études de droit, en anglais naturellement. Pourtant, dès 1851, Maximilien Bibaud avait ouvert au Collège Sainte-Marie, tenu par les Pères Jésuites, une École de Droit, mais elle ferma ses portes en 1867. Les étudiants essayèrent à quatre reprises, en 1866, 1868, 1869 et 1871, de sauver leur école en demandant l'hospitalité aux Messieurs de Saint-Sulpice. Leurs requêtes, toujours accueillies favorablement, n'aboutirent cependant qu'en 1878, quand la succursale de Laval était déjà établie à Montréal.

Mgr Bourget, dont le pontificat dura de 1840 à 1876, connaissait bien cette situation et en souffrait. Déjà, depuis 1839, les Canadiens d'origine française et catholique étaient menacés par une poussée de prosélytisme protestant. Les évêques sentaient vivement qu'il fallait multiplier les écoles et organiser un enseignement supérieur afin de repousser l'assaut. Pour mettre ces institutions sur pied, il fallait de l'argent, et l'on songeait à récupérer à cet effet les biens des Jésuites. Les évêques n'hésitaient pas à prendre l'engagement solennel de fonder à même les revenus de ces biens, « un ou plusieurs établissements d'éducation supérieure dans lesquels seront enseignées telles branches de sciences que pourraient requérir les besoins du pays, et même d'y établir des cours de médecine, de droit, d'économie domestique et même de beaux-arts. . . » Et comme il était juste, cette université aurait été confiée aux Pères Jésuites.

Hélas ! le projet échoua. Il reprit en 1851. Et de même que Mgr Bourget avait été l'instigateur du premier projet, il le fut du second. Cette fois, il s'adresse à Mgr Turgeon, archevêque de Québec, et dans une lettre du 31 mars, lui suggère de soumettre au Concile qui devait se tenir en août « la formation d'une université » et « l'érection régulière des collèges, dépendant de cette maison-mère d'éducation. » Et il ajoute : « N'est-il pas certain que le Séminaire de Québec serait, *plaudentibus omnibus*, choisi pour être l'Université catholique de notre Amérique britannique ? »

Le plan de Mgr Bourget était d'établir, sous la juridiction

commune de tous les évêques, *une université provinciale*, à laquelle pourraient être affiliées les différentes institutions de la Province.[1]

Le projet d'Université ayant été agréé par les Évêques et par le Séminaire de Québec, l'abbé Casault partit pour l'Europe au printemps de 1852. Il en revint avec une charte royale d'université, sous la juridiction du seul archevêque de Québec. [2] Ce n'est que l'année suivante qu'un bref du Saint-Père accordait au même archevêque le pouvoir de conférer les grades en théologie aux étudiants de son séminaire. Ainsi se produisait ce paradoxe : le 8 décembre 1852, Québec avait une charte d'université sans facultés organisées, et Montréal possédait les éléments des facultés universitaires (Ecole de Droit, École de Médecine et de Chirurgie), sans la charte autorisant à conférer les grades...

Mgr Bourget en prit son parti généreusement et vit avec joie l'Université Laval former sa Faculté de Médecine en 1853, sa Faculté de Droit en 1854, commencer de grands bâtiments, et entreprendre d'affilier les collèges à sa Faculté des Arts. Ces affiliations ne se firent qu'avec difficulté, en dehors de Montréal, et surtout à Montréal. De plus la fondation de l'Université Laval n'avait pas apporté de solution au problème de l'École de Droit et de l'École de Médecine de Montréal. Aussi, dès 1859, Mgr Bourget songe-t-il de nouveau à une université montréalaise. On l'apprend à Québec. C'est sans doute ce qui inspire à l'abbé Casault ces quelques lignes « . . . à présent deux universités pour les Canadiens français, ou plutôt pour les catholiques du Bas-Canada, ce serait trop; elles se nuiraient et l'une empêcherait une grande partie du bien que l'autre ferait sans elle. Mais l'établissement

---

(1) R. P. Paul Desjardins, *Le Collège Ste-Marie de Montréal*, II, p. 56. L'auteur de cette étude y a puisé de précieux renseignements.

(2) Pourtant le Décret de la Propagande instituait un conseil de haute surveillance, « composé de tous les évêques de la province ecclésiastique de Québec » et présidé par le métropolitain, en vue d'accorder aux suffrageants, *un contrôle* en matière d'enseignement et de discipline.

d'une seconde université, qui serait aujourd'hui prématurée, deviendra avant bien des années, utile et même nécessaire. . . »[3]

Mgr Bourget patiente jusqu'en 1862. Alors, ému par sa vaine tentative de conciliation des collèges en vue de l'affiliation, par le refus de l'Université Laval d'agréer l'École de Médecine de Montréal, par ses efforts infructueux auprès des étudiants de Montréal qui ne veulent pas s'inscrire à Laval, mais se pressent à McGill, et malgré les protestations du recteur de Laval, il part pour Rome. Deux délégués de Laval l'y rejoignent. Une fois sur les lieux, Mgr Bourget juge qu'il vaut mieux ne pas discuter la question de son université et s'en revient.

En 1863, cependant, aucune amélioration ne s'étant produite, il adresse au cardinal Barnabo, préfet de la S. Congrégation de la Propagande, un *Mémoire*, où se trouve exposée toute la question en litige. En conséquence le cardinal prie l'archevêque de Québec de soumettre aux évêques du Canada le *Mémoire* de l'évêque de Montréal. En octobre 1864, aucune entente n'était encore intervenue. Mgr Bourget repart pour Rome. Il y est encore une fois débouté. Le 28 mars 1865, la Congrégation de la Propagande juge qu'une Université à Montréal ruinerait celle de Québec qui a été fondée avec tant de dépenses. *Non expedire*, avait-on prononcé ! Québec comprit que cela signifiait pour elle le droit à l'*unité d'existence*; Montréal l'interpréta comme une mesure d'*opportunité*. En tout cas, Mgr Bourget se promet de revenir à la charge : les progrès de McGill, les menaces de l'Institut Canadien de fonder une Université *laïque*, le danger que l'École de Droit et l'École de Médecine ne s'affilient à quelque institution protestante, tout cela le torture.

Ses craintes étaient d'ailleurs fondées. Comme nous l'avons déjà dit, en 1866, l'École de Médecine et de Chirurgie s'affiliait à l'Université Victoria de Cobourg, dans la province d'Ontario; en 1866, l'Institut Canadien ouvre des cours de Droit qui se rattacheront

(3) Lettre de M. Casault à Mgr Baillargeon, 4 juin 1859.

également à Cobourg en 1868, puis à McGill en 1871. De plus, l'Institut, condamné par l'Évêque depuis longtemps, rêve de devenir « la grande école centrale et mère des hautes études professionnelles dans cette partie du pays, disons enfin le mot, l'*Université canadienne de Montréal.* »(4)

Les catholiques essaient de riposter en proposant de rétablir l'École de Droit du Collège Sainte-Marie fermée en 1866, et de l'affilier à l'Université des Oblats à Ottawa; le projet n'eut pas d'issue.

Mais à Québec, on s'inquiète. Le recteur de Laval suggère « d'établir à Montréal une espèce de succursale, ou plutôt une division de ses facultés de Droit et de Médecine, jouissant absolument des mêmes prérogatives que la division de Québec. »

Mgr Bourget alerté ne répondra qu'en 1872. L'idée de succursale ne lui plaisait pas ou elle lui paraissait inconciliable avec l'autorité de l'évêque diocésain. D'autre part, les discussions publiques s'étaient envenimées. On donnait à l'Université Laval l'allure d'une université gallicane, et on lui opposait celle de Montréal qui aurait été ultramontaine. Mgr Bourget projetait de l'appeler l'*Université Pie.* Il demande alors aux Jésuites de faire passer un bill à la Législature provinciale, qui érigerait le collège Sainte-Marie en Université, comme l'avaient fait, dans l'Ontario, le collège Regiopolis de Kingston et le collège d'Ottawa. Cette tentative souleva tant d'opposition — et jusqu'à Rome — que, de nouveau, Mgr Bourget dut se désister.

Mais l'idée avait fait son chemin. On reconnaît partout la nécessité d'un centre universitaire à Montréal, cela dès 1873. Un an plus tard, le cardinal Franchi, successeur du cardinal Barnabo à la Congrégation de la Propagande, propose spontanément une solution : pourquoi pas deux institutions ayant une organisation identique, même programme, mêmes méthodes, et présidées par leurs évêques respectifs ? . . . Mgr Bourget se rallia, mais l'Université Laval estima que sa charte qui place l'Université sous la juridiction du seul archevêque

(4) *Le Nouveau Monde,* 27 sept. 1869.

de Québec et réserve au Conseil universitaire la nomination et la révocation des professeurs, s'opposait au projet. Rome admit son point de vue, mais continua de chercher une solution. Un an et demi plus tard, le 1er février 1876, le cardinal Franchi annonçait la création d'une succursale de Laval à Montréal, et la lettre « Inter varias sollicitudines » précisait que cette succursale aurait à sa tête un vice-recteur résident, nommé par Québec et un seul et unique conseil universitaire à Québec.

Mgr Bourget qui s'était vu imposer, peu de temps auparavant, un coadjuteur avec future succession, en la personne de Mgr Fabre, et qui, d'autre part, avait manifesté la résolution de ne pas faire obstacle à la décision de Rome au sujet de l'Université, jugea qu'il était temps pour lui de s'effacer. Il offrit sa démission d'évêque de Montréal : Rome l'accepta le 16 mai.

L'Université, qui devait plus tard porter le nom d'Université de Montréal, était donc fondée.

II

Le 27 décembre 1877, Mgr Fabre annonce la formation des facultés de Théologie, de Droit, de Médecine et des Arts. Le 6 janvier 1878[5] a lieu l'inauguration officielle et solennelle de la succursale de Laval, au Grand Séminaire. Le 1er octobre suivant, la faculté

---

(5) UNIVERSITE LAVAL DE MONTREAL (avant 1920).

Vice-chanceliers :

Fabre, (S. G. Mgr Edouard-Charles), 1878-1896.
Bruchési (S. G. Mgr Paul), 1897-1920.

Vice-recteurs :

Hamel (Mgr Etienne), 1878-1880.
Méthot (Mgr Michel), 1880-1881.
Beaudet (abbé Louis), 1881-1884.
Marcoux (abbé Edouard), 1885-1889.
Proulx (abbé Jean-Baptiste), 1890-1896.
Racicot (chanoine Zotique), 1896-1902.
Archambault (Mgr Alfred), 1902-1904.
Dauth (Mgr Gaspard), 1904-1917.
Gauthier (Mgr Georges), 1917-1920.

de Droit commence son activité par une messe à la chapelle de Bon-Secours et un premier cours au Cabinet de Lecture paroissial (angle Notre-Dame et Saint-François-Xavier). Cette faculté de Droit n'était pas une résurrection de l'École de Droit du Collège Sainte-Marie, les Pères Jésuites s'étant récusés. La faculté des Arts, que Mgr Bourget aurait voulu confier aux mêmes Pères, n'était pas non plus sous leur direction, mais relèverait en 1887 directement de l'Université. Quant à la faculté de Médecine, elle ne sera constituée qu'en 1879, et son organisation soulèvera des problèmes épineux qui ne seront résolus qu'en 1891. L'École de Médecine Victoria comptait bien devenir la faculté de Médecine de l'Université au moins par droit d'ancienneté. Il y avait plus que cela. L'École était en quelque sorte l'enfant adoptif de Mgr Bourget. Il l'avait vu évoluer et passer de l'enseignement bilingue à l'enseignement français. Si elle s'était affiliée à l'Université protestante de Victoria, faute de mieux, il y avait consenti, n'y voyant pas de danger prochain pour la foi des professeurs et des étudiants. De toute évidence, il en surveillait la croissance en vue de sa future Université. La Congrégation de la Propagande et le Conseil de Laval ne partageaient pas sa confiance. La faculté fut formée de quelques professeurs de l'École et d'éléments nouveaux. D'où contestations légales et appels à Rome. On contesta même la légalité de l'établissement d'une succursale à Montréal de l'Université Laval qui n'avait, par sa charte, que le droit d'*affiliation*.

Quelles avaient été les conditions de l'établissement de la suc-

QUEBEC UNIVERSITE LAVAL

Secrétaires généraux :

Roussel (abbé Pierre), 1878-1885.
Laflamme (abbé Clovis), 1885-1889.
Bourassa (abbé Gustave), 1889-1890.
Ethier (abbé Urgèle), 1890-1892.
Dauth (abbé Gaspard), 1892-1893.
Payette (abbé Georges), 1893-1897.
Bourassa (abbé Gustave), 1897-1904.
Curotte (abbé Arthur), 1904-1908.
Desjardins (abbé Léonidas), 1908-1916.
Chartier (Mgr Emile), 1916-1920.

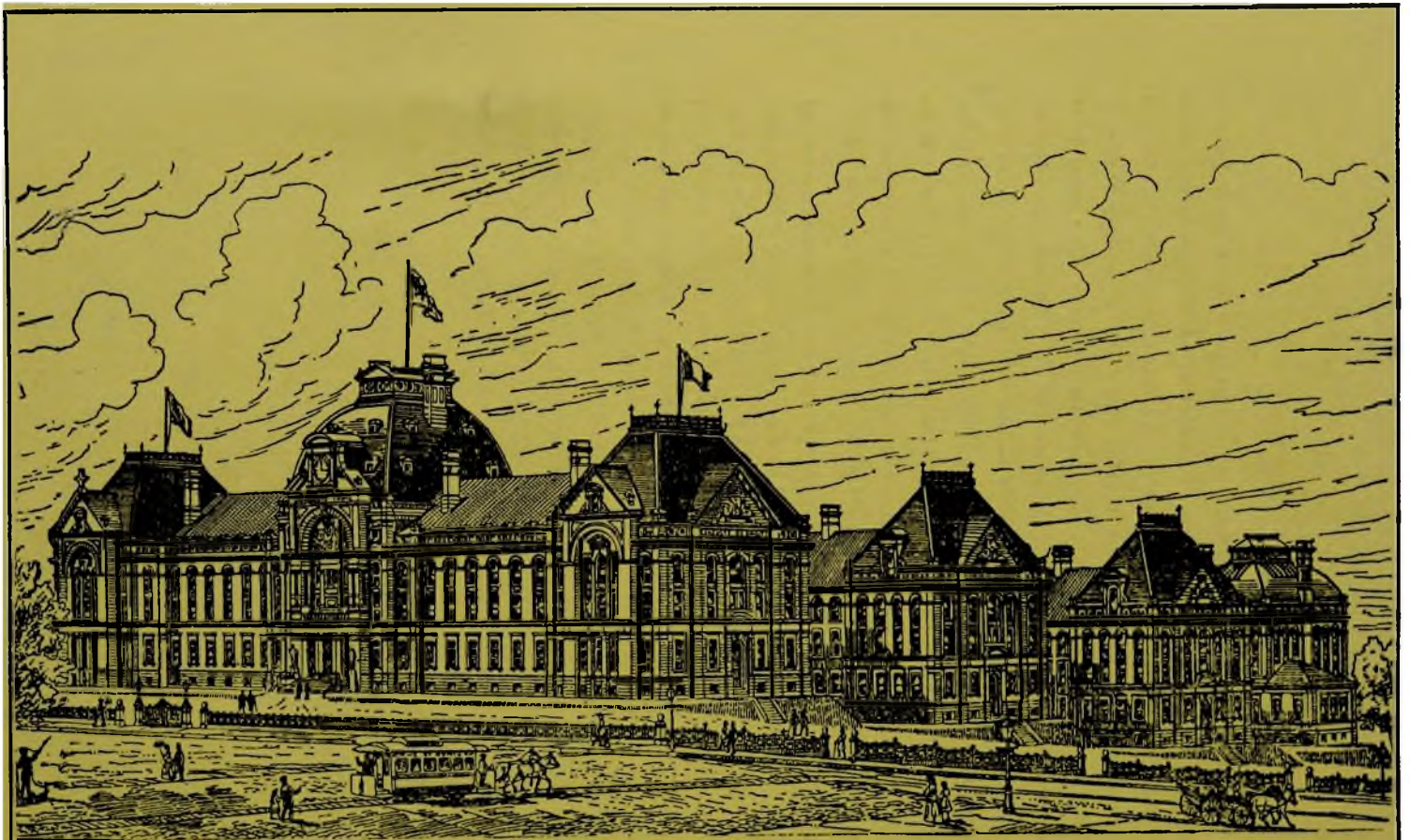

PROJET DE CONSTRUCTION DE 1888

cursale à Montréal ? Elles se résumaient ainsi. Toutes les dépenses de la succursale seraient à la charge du diocèse de Montréal; les cours seraient uniformes, de part et d'autre, de même que leur prix et les émoluments des professeurs; ceux-ci formeraient respectivement, dans les deux villes, deux sections des mêmes facultés. Le recteur de Québec devait être représenté à Montréal par un vice-recteur, nommé par le Conseil universitaire et approuvé par l'évêque diocésain.

Laval de Québec, ayant reçu son érection canonique par les lettres apostoliques « Inter varias sollicitudines », du 10 mai 1876, la succursale de Montréal la recevait du même coup. Son existence légale lui vint de la Législature de Québec, par une loi du 30 juin 1881.

Son administration fut transportée de la corporation du Séminaire de Québec à un « syndicat financier » constitué en société civile par une loi du 18 mai 1889, ce syndicat étant composé d'un bureau de gouverneurs et d'un bureau d'administrateurs. En 1892, le syndicat devint, en vertu d'une nouvelle charte civile, la « Corporation des Administrateurs de l'Université Laval à Montréal. »

L'amendement à la charte, demandé à la Législature, en 1881, et qui donnait une existence légale à la succursale, avait été voté malgré la protestation de Mgr Bourget. A la même époque, on réclamait de Léon XIII une Université indépendante pour Montréal. Rome répond qu'on doit s'en tenir au décret du 1er février 1876, et deux ans plus tard, le 27 février 1883, par le décret « Cum Universitas Lavallensis », enjoint aux catholiques de la province de Québec de ne rien entreprendre contre l'Université Laval et contre sa succursale. L'année suivante, cependant, un délégué apostolique, Mgr Smeulders, visite le Canada et s'informe de la situation.[6]

L'affaire de l'École de Médecine Victoria avait fini par se régler en 1890 et 1891. Entre-temps, la constitution apostolique « Jamdudum » du 2 février 1889, avait établi la succursale de l'Université

---

(6) Le Saint-Siège avait envoyé un premier délégué, Mgr Georges Conroy, en 1877, afin de se renseigner sur la question universitaire.

Laval à Montréal sur des bases nouvelles, avec un vice-recteur désigné par les évêques de la province ecclésiastique de Montréal qui le présenteraient au Conseil Universitaire de Québec. La succursale est désormais considérée comme « un autre siège » de l'Université, dépendant en principe du Conseil. . . universitaire, mais jouissant d'une certaine autonomie pour son administration intérieure.[7] On voit que les idées de Mgr Bourget finissaient par prévaloir.

L'Université Laval de Montréal, ainsi pourvue, pouvait donc entrevoir un avenir plus brillant. Déjà, en 1888, le Syndicat financier avait jeté les plans de bâtiments grandioses. Il faut savoir que, jusque-là, sauf la Théologie, les facultés occupaient des demeures de fortune. En 1878, la faculté de Droit avait obtenu de Saint-Sulpice une contribution annuelle en argent et un local dans le Cabinet de Lecture. La faculté de Médecine s'adressa aussi au même bienfaiteur, qui lui versa l'allocation pécuniaire, mais réserva le local aux étudiants en Droit. En 1882, l'administration de l'Université avait ses bureaux au Château de Ramezay, le Droit occupait une maison attenante et la Médecine s'installait dans un bâtiment voisin, Place Jacques-Cartier. De telles conditions de logement ne pouvaient s'éterniser. Aussi comprend-on facilement que le Syndicat financier ait tout de suite songé à construire un hôtel universitaire, digne de la population de Montréal. Les plans qu'il publia en 1888 ne manquaient certes pas d'allure. Ils auraient eu leur façade principale, rue Sherbrooke, angle est de la rue Saint-Denis, et des ailes échelonnées le long de la rue Saint-Denis — dite la Côte à Barron — jusqu'à la rue Ontario, ou presque. . . L'édifice, de style Renaissance française, dessiné par les architectes Perrault et Mesnard, pourvu de bureaux, de salles de cours, d'amphithéâtres, de bibliothèques, de laboratoires, aurait fait honneur à la ville. Tout de suite, on demanda à Saint-Sulpice d'aider à sa construction. Saint-Sulpice consentit à faire sa part, mais le projet était

---

(7) *Bibliographie de la Question Universitaire Laval-Montréal* (1852-1921), par Aegidius Fauteux, annuaire de l'Université de Montréal, années 1922-23, pp. 230-288.

trop ambitieux. On dut l'abandonner, pour cette raison et parce qu'une gare de chemin de fer menaçait de se construire dans les mêmes parages. Bref, en 1893,[8] s'élevait rue Saint-Denis, presque à l'angle de la rue Sainte-Catherine, d'après les plans de l'architecte Joseph Venne, et sur un terrain donné par Saint-Sulpice (en outre d'une contribution de $50,000.) l'édifice encore debout et occupé de nos jours par l'École des Arts et Métiers. Il n'avait ni l'importance ni la valeur architecturale du projet de 1888, mais avec son perron monumental et sa loggia à colonnes, il faisait bonne figure et suffisait aux besoins. On se rappelle son grand corridor d'entrée, large et haut de plafond, son accueillante bibliothèque, sa vaste salle de promotions à deux étages. Les facultés de Droit et de Médecine s'y déployaient à l'aise, et quand Saint-Sulpice fonda les cours publics de littérature française, après 1889, ils y reçurent l'hospitalité. Là se firent entendre Brunetière et Doumic, De Labriolle et Louis Gillet, Léger, Laurentie et Arnould, Le Bidois, Du Roure et Dombrowski. Cette fondation était un premier pas vers l'établissement d'une faculté des Lettres.

En attendant et jusqu'en 1919, de nouvelles Écoles se créèrent et demandèrent leur affiliation à l'Université. L'École Polytechnique, école de sciences appliquées formant des ingénieurs civils, et dont l'origine remontait à 1873, s'affilia en 1887 à la faculté des Arts. Cette École se transporta, en 1903, en face de l'église Saint-Jacques, dans un nouveau bâtiment construit pour elle. L'École de Chirurgie dentaire, affiliée en 1904, occupa bientôt sa vaste maison du coin de la rue Saint-Hubert et de la rue De Montigny, où sont logés maintenant les Services de Santé de la Province, et l'École de Médecine Vétérinaire, affiliée depuis 1898, vint habiter une annexe de ce bâtiment. L'École de Pharmacie, en 1906, et l'Institut Agricole d'Oka en 1908, s'affilièrent également. Enfin, l'École des Hautes Études Commerciales, lo-

---

(8) L'abbé J.-B. Proulx était alors vice-recteur. C'est sous l'administration de l'abbé Proulx que fut érigé le bâtiment universitaire de la rue Saint-Denis. M. Louis Colin était supérieur de Saint-Sulpice.

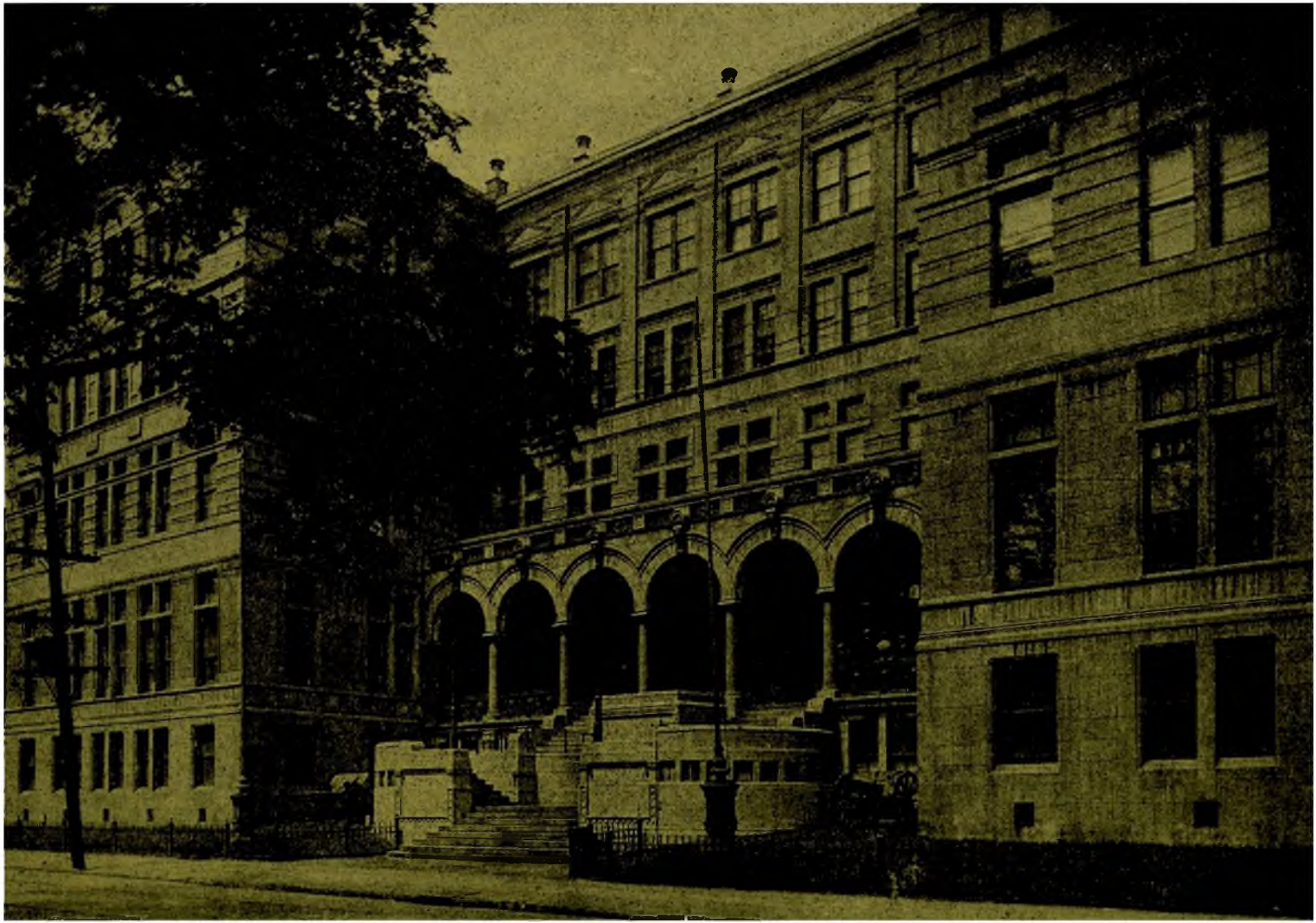

gée dès ses origines en 1911 dans son bel immeuble de l'avenue Viger, compléta le groupe des filiales en 1915.

Les Facultés proprement dites, plus les organismes susdits, indépendants dans leur administration financière, mais rattachés à l'Université Laval de Montréal par des liens académiques, constituaient déjà un ensemble imposant. Cependant les titres universitaires eux-mêmes étaient décernés par la Maison-Mère de Québec, et nous n'avions ici qu'un pro-recteur, aidé d'un secrétaire. D'autre part, la population de Montréal, qui avait été de 50,000 vers 1840, qui avait dépassé 100,000 vers 1870, avait maintenant atteint 623,000 dont les deux-tiers étaient catholiques et de langue française. La plénitude des temps approchait : on comprit que la situation subordonnée de l'Université Laval à Montréal ne pouvait se prolonger indéfiniment. La défense, faite par Rome, en 1883, d'entreprendre quoi que ce soit contre la succursale, n'avait plus de raison d'être. L'heure vint où trois hommes se trouvèrent à la tête de l'institution : Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal et vice-chancelier, Mgr Georges Gauthier, pro-recteur, et le Chanoine Emile Chartier, secrétaire. Tous les trois, portés par l'opinion publique et convaincus que le moment de l'émancipation était arrivé, munis d'ailleurs du consentement du cardinal-chancelier de l'Université de Québec, obtinrent de Rome l'autonomie complète de l'Université Laval de Montréal. Un rescrit de Sa Sainteté Benoît XV, daté du 8 mai 1919, déclarait la chose faite. Moins d'un an plus tard, une *Loi constituant en Corporation l'Université de Montréal* fut sanctionnée par la Législature de Québec, le 14 février 1920. C'est notre première charte civile. Elle avait été préparée par Mgr Georges Gauthier, le sénateur Béique, M. Narcisse Pérodeau, le juge Eugène Lafontaine, le supérieur de Saint-Sulpice, le Dr De Lotbinière-Harwood, M. Arthur Surveyer et le Chanoine Emile Chartier. Quant au rescrit romain de 1919, il fut suivi d'un décret en 1924, d'une bulle pontificale en 1927, et, en 1936, de l'approbation des statuts de l'Université, revisés selon la constitution apostolique *Deus scientiarum Dominus*.

On a remarqué que ces documents officiels portent déjà le nom d'*Université de Montréal.* Il n'y eut guère d'hésitation, quand vint le temps de choisir ce nom : il répondait à l'attente de la population, en très grande majorité canadienne-française, et ne souleva guère de protestation. La nouvelle Université serait désormais régie, très démocratiquement, par une série de conseils, comités et commissions. Au sommet apparaissait un conseil de vigilance, composé de l'archevêque de Montréal et de ses suffragants, qui indiquait à la fois l'étendue territoriale de la juridiction universitaire (la province ecclésiastique de Montréal) et son caractère catholique. La charte définissait en effet très nettement son but, « qui est de donner, dans les limites de la province ecclésiastique de Montréal, conformément aux principes catholiques, l'enseignement supérieur et professionnel. »

Après le Conseil de vigilance, venaient le Sénat académique, composé de 59 membres, le Conseil Universitaire, (formé de la Commission d'administration et de la Commission des études réunies) puis ces deux commissions siégeant séparément, et décidant des questions qui relevaient de leur compétence, enfin un Comité exécutif. Dans ces divers comités et commissions se mêlaient intimement ecclésiastiques et laïques. La qualité des officiers supérieurs révélait la même volonté de collaboration : le chancelier était ex-officio l'archevêque de Montréal, le président, titre plutôt honorifique, était un laïque, le recteur et le vice-recteur, deux ecclésiastiques, le président de la Commission d'administration, un laïque, le secrétaire général, un laïque également[9].

---

(9) *Les chanceliers* furent :

LL. EE. NN. SS. Paul Bruchési, (1920-1939).
Georges Gauthier, (1939-1940).
Joseph Charbonneau, (1940-1950).
Paul-Emile Léger, (1950-).

Les recteurs :

S. E. Mgr Georges Gauthier, (1920-1923).
Mgr Vincent Piette, (1923-1934).
Mgr Olivier Maurault, (1934-).

L'Université de Montréal se choisit des armes. Elles sont : d'azur à deux tours pointues d'or réunies par une courtine du même ton, et surmontées à dextre d'une étoile d'or (symbole de la foi) et à senestre d'une étoile d'argent (symbole de la science). Les deux tours rappellent les origines de l'enseignement à Montréal. Les Messieurs de Saint-Sulpice et les Religieuses de la Congrégation Notre-Dame donnèrent, en effet, l'instruction aux Indiens, dès la seconde moitié du XVIIe siècle, dans les deux tours encore debout du Grand Séminaire actuel. Ces armes se complètent de la devise : *Fide splendet et scientia*, empruntée sans doute au Séminaire de Saint-Hyacinthe. On en avait proposé une autre : *Invicta fulgore fulget* qui fut rejetée; elle avait cependant le mérite de rappeler une épreuve par laquelle l'Université venait de passer : l'incendie. Comment oublier que, le 22 novembre 1919, le feu détruisit au moins trois étages du bâtiment de la rue Saint-Denis? Trois ans plus tard, le 14 novembre 1922, un

---

Les vice-recteurs :

Mgr Emile Chartier, (1920-1944).
Le chanoine Georges Deniger, (1944-).

Les secrétaires généraux :

M. Edouard Montpetit, (1920-1950).
M. Marcel Faribault, (1950-).

Les trésoriers généraux :

M. Oscar Archambault, (1920-1940).
M. Louis Casaubon, (1940-).

Les présidents de l'Université :

Sir Lomer Gouin, (1920-1929).
L'Hon. Sénateur F. L. Béique, (1929-1933).
L'Hon. Sénateur Raoul Dandurand, (1934-1937).

Les présidents de la Commission d'administration :

L'Hon. Sénateur F. L. Béique, (1920-1929).
M. Ernest Décary, (1929-1934).
M. Victor Doré, (1934-1938).
M. Arthur Vallée, (1939-1943).
L'Hon. Sénateur Élie Beauregard, (1943-1944).
L'Hon. Alphonse Raymond, (1944-1950).

second incendie éclata, qui ruina de précieuses collections. Et nous ne parlons pas de celui qui ravagea l'École de Chirurgie dentaire, rue Saint-Hubert, le 30 novembre 1922.

Heureusement, les administrateurs avaient lancé dès 1919 une campagne de souscription populaire, qui avait rapporté la belle somme de quatre millions de dollars. On put alors en utiliser une partie pour réparer le bâtiment endommagé et penser sérieusement à construire un nouvel immeuble, dans un quartier moins congestionné et plus propice aux études.

La mesure s'imposait d'autant plus que la maison, bien que allégée de sa salle des promotions et de sa bibliothèque, l'une et l'autre emménagées à la Bibliothèque Saint-Sulpice, ne suffisait plus aux besoins de l'enseignement. On avait, en effet, depuis l'*émancipation*, fondé de nouvelle facultés. Quiconque consultait un annuaire de l'Université Laval de Montréal avant 1919 était frappé par l'absence, dans une université catholique et française, d'un enseignement supérieur des sciences pures, de la philosophie, des lettres et des sciences sociales. On s'était donc sans tarder mis à la tâche. Dès 1920, la faculté des Lettres était organisée, celle des Sciences sociales, économiques et politiques, en 1920, et celle des Sciences, en 1920 également, celle de Philosophie en 1921[10].

A la refonte des cadres administratifs et au rajustement des divers enseignements devait correspondre une amélioration matérielle qui devenait de jours en jours plus urgente. Il fallait construire, mais où? Les uns songeaient à une partie du quartier Saint-Jacques, entre les rues Saint-Denis, Saint-Hubert, Viger et Ontario; mais les seules expropriations auraient coûté une fortune. Les autres jetaient les yeux sur la propriété de Saint-Sulpice, rue Sherbrooke, entre le Grand Séminaire et le Séminaire de Philosophie, ou encore au Parc de Maisonneuve, à l'autre extrémité de la ville. Certains auraient voulu voir

(10) La Faculté des Lettres eut pour fondateur Mgr Emile Chartier, vice-recteur; la Faculté des Sciences sociales, M. Edouard Montpetit, secrétaire-général; la Faculté des Sciences pures, le Dr Ernest Gendreau; la Faculté de Philosophie, Mgr Léonidas Perrin, P.S.S.

l'Université en bordure du Parc LaFontaine, aux environs de l'hôpital Notre-Dame. Ce fut en somme le Conseil de Ville de Montréal qui mit fin au débat, en offrant comme sa part à la souscription populaire, un terrain situé au flanc du Mont-Royal, entre les quartiers d'Outremont et de la Côte des Neiges, desservi déjà par les tramways et voisinant l'Oratoire Saint-Joseph. Les administrateurs de l'Université acceptèrent le don de la Ville, agrandirent l'emplacement par l'achat de nouveaux terrains[11] et chargèrent l'architecte Ernest Cormier[12] de préparer les plans de la cité universitaire[13]. Cette étude des plans commença en 1924.

La construction d'une université moderne pose de multiples problèmes, même mise à part la question du style architectural. Le climat du pays, la nature du terrain, l'aspect économique de l'entreprise, entrent en ligne de compte. Un comité de construction[14] ayant fixé les besoins de l'enseignement, alla visiter des universités américaines; des experts mis à sa disposition par la Fondation Rockefeller lui apportèrent ses lumières. Bref, en 1928, on commençait les excavations et le nivellement de l'emplacement où devrait s'élever l'immense bâtiment compact, dont une partie devait loger un hôpital gé-

---

(11) L'ensemble du terrain de l'Université a 3982 pieds de front sur 1567 pieds dans sa plus grande profondeur.

(12) M. Ernest Cormier, ingénieur et architecte diplômé de notre École Polytechnique, de l'Institut Royal des Arts britanniques de Londres, de l'École des Beaux-Arts de Paris et de l'École britannique de Londres, a exercé son art en France pendant la guerre de 1914, a construit la Cour Suprême d'Ottawa, plusieurs églises à Montréal et aux États-Unis, et fut l'un des architectes des Nations Unies, à New-York.

(13) Le Comité exécutif choisit l'architecte Ernest Cormier, le 11 avril 1924. Les membres en étaient : L'honorable sénateur F.-L. Béique, président; Mgr Piette; M. le général Labelle; L'honorable Raoul Dandurand; l'honorable juge Lafontaine; M. A.-J. Laurence; le secrétaire général, M. Edouard Montpetit.

(14) Ce comité formé le 17 décembre 1928, était composé du président, l'Hon. M. Béique; du recteur, Mgr Piettre; du Dr Harwood; du Dr F. Parizeau; du Dr G. Baril et du trésorier général, M. Oscar Archambault. Il avait droit de s'adjoindre d'autres membres.

néral contigu à la Faculté de Médecine. On avait renoncé aux pavillons séparés, sans doute séduisants, mais plus coûteux, et l'on avait laissé à l'architecte le soin de trouver une architecture convenable. Celui-ci soumit au moins deux projets. On choisit le plus moderne d'allure, dans lequel n'apparaissait aucun pastiche de style roman ou gothique et dans lequel se profilait une haute tour qui symboliserait le *phare* de l'enseignement supérieur dans cette partie du Canada français [15].

Excavations et nivellement terminés, on se mit aux fondations en octobre 1928 et l'on éleva les étages à partir de mars 1930. Le gros oeuvre, sauf la tour centrale, était terminé à la fin de 1931. Mais, à ce moment, l'Université traversait une crise de croissance : sa situation financière était inquiétante. On dut interrompre les travaux, sacrifier les dernières disponibilités, pour terminer la fenestration et les couvertures du bâtiment, et l'on attendit. . .

Alors se succédèrent une série d'enquêtes destinées à régler le problème universitaire. La première, sous la présidence de Mgr Gauthier[16] siégea en 1932, et aboutit à une souscription de l'Archevêché et à un règlement avec l'entrepreneur. Et pendant ce temps, et à trois reprises, notamment en 1937, les professeurs durent faire confiance à l'Institution qui retarda pendant des mois le paiement de leurs traitements. Un « Comité de Professeurs » s'était formé, en septembre 1933, dont la tâche était d'informer le public des besoins

---

(15) Signèrent l'ordre de procéder, le 28 mai 1928 : le sénateur F.-L. Béique, président; Monseigneur le recteur (V. Piette) ; M. le vice-recteur (E. Chartier) ; M. Olivier Maurault, p.s.s.; M. Emile Yelle, p.s.s.; l'honorable juge Lafontaine; le Dr F. Parizeau; l'abbé Lucien Pineault; le Dr Georges Baril; le Dr Eudore Dubeau; M. A.-J. Laurence; M. L.-G. Beaubien; M. Léo Ryan; le sénateur Raoul Dandurand; sir Lomer Gouin; l'honorable juge Laurendeau; l'honorable juge Cousineau; l'honorable juge L. Tellier; et M. Edouard Montpetit, secrétaire général.

(16) Les membres enquêteurs étaient : le président, Mgr Piette, MM. Duquette, Ernest Decary, E. Sylvestre, Codebecq, Saint-Germain, Joseph Sylvestre, Victor Doré, E. Guimont.

de l'Université, au moyen d'articles de journaux et de conférences[17]. Ce Comité fut comme le précurseur de l'*Association des Diplômés* que fondèrent en 1934, MM. Jean Bruchési, Jules Labarre et L.-C. Simard et dont le premier président fut le Dr Stephen Langevin.

Mais la situation tendue de l'Université ne pouvait guère se prolonger. En 1937, une autre enquête, conduite par l'honorable M. Alphonse Raymond, président de l'Administration, entreprit de l'assainir[18]. A la suite de cette enquête est née une *Société d'Administration*, qui se superposa aux conseils et commissions universitaires, et exerça sur eux une sorte de tutelle. Cette Société, officiellement constituée par la Législature de Québec en 1939, devait durer dix ans; de fait, son existence fut prolongée d'une année, jusqu'à la proclamation d'une nouvelle charte civile de l'Université de Montréal[19].

L'oeuvre qu'elle a accomplie est considérable. Elle réussit, malgré la guerre, à reprendre la construction du Mont-Royal, en 1941, et à la terminer à l'été de 1943 (sauf l'intérieur de l'hôpital), avec une inauguration solennelle le 3 juin; elle patronna une troisième enquête, confiée, en 1946, à un expert étranger de grande valeur (M. Conroe), et qui étudia le mode d'administration aussi bien que les

---

(17) Ce Comité était formé de Frère Marie-Victorin, R. P. Forest, O.P., Dr Georges Préfontaine, MM. Louis-Charles Simard, Jean Bruchési, Jules Labarre, Jacques Rousseau, puis de M. Aurèle Allard, p.s.s., Dr B. Bourgeois, Dr E. Dubeau, MM. A.-J. Laurence, Victor Doré, Jules Brunel.

(18) Les enquêteurs étaient : l'honorable Alphonse Raymond, Mgr Olivier Maurault, MM. Victor Doré, L.-Emery Beaulieu; S.-A. Baulne, Georges Pelletier, Guy Vanier, Dr Georges Préfontaine, M. Edouard Monptetit.

(19) La *Société d'Administration* de l'Université de Montréal, se composa d'abord de S. E. Mgr Joseph Charbonneau, président, de l'honorable M. Alphonse Raymond, vice-président, de Me Arthur Vallée, secrétaire, de S. E. Mgr A. Papineau, de l'honorable M. Alfred Leduc, et de MM. Joseph Beaubien, N.-S. McNichols et Olivier Lefebvre. Au cours des années, démissions et décès entraînèrent la nomination de nouveaux membres : l'hon. M. Wilfrid Gagnon, M. Arthur Duperron, Me Emery Beaulieu, le Dr Donatien Marion, l'hon. M. Joseph-Edouard Perrault, M. S.-A. Baulne, M. G.-E. Léonard, l'hon. sénateur Elie Beauregard. Ce dernier agit comme vice-président pendant deux ans.

programmes des facultés; elle suscita une mémorable campagne de souscription en 1947 et fit préparer des projets en vue d'une nouvelle charte universitaire qui semblait s'imposer.

L'inauguration du bâtiment, le 3 juin 1943, avait débuté par une messe célébrée par le Grand Chancelier, S. E. Mgr Joseph Charbonneau; la bénédiction avait suivi, dans l'après-midi, puis une solennelle séance académique au cours de laquelle le Recteur, Mgr Maurault, avait décerné trente-trois doctorats honorifiques. La mémorable journée s'était close par un concert symphonique dans la salle des Promotions.

Quelques semaines plus tard, l'*A.G.E.U.M.* publiait un magnifique album documentaire, in-quarto, admirablement illustré, sur l'Université.

L'année suivante paraissait un *Guide*, dont nous extrayons cette description du nouveau bâtiment.[20]

III

Le plan par terre de l'Université de Montréal ressemble à une clef sans tige. Un grand corps de bâtiment horizontal rattache ses extrémités à deux autres corps horizontaux par quatre ailes verticales; à ces deux corps horizontaux s'amorcent six ailes groupées trois par trois et reliées entre elles au moyen de quatre édicules d'un seul étage. Les six ailes de six étages ont une façade sur le boulevard. Entre les deux groupes qu'elles forment s'ouvre la cour d'honneur sur plan incliné. Elle est ornée, à droite, d'une statue de Jeanne d'Arc, don du sculpteur français Maxime del Sarte.

Une tour, haute de 270 pieds, terminée par une coupole, s'élève sur la façade centrale; à droite, le toit en pyramide de la chapelle de l'hôpital domine le groupe des ailes; à gauche, une autre pyramide, d'une forme plus capricieuse, couronne cinq amphithéâtres superposés, derrière les ailes. Les toits s'élèvent en escalier, du devant vers l'arrière, répondant à la pente de la montagne.

---

(20) Rédigé par Mgr le Recteur.

L'immense édifice, tout entier, est en brique jaune pâle Belden.[21] Les colonnes extérieures des portes cependant sont en marbre du Tennessee et quelques autres détails en marbre de Missisquoi et de Stanstead.

Au fond de la cour d'honneur, pavée en granit rose,[22] un large perron en granit gris[23] de 22 degrés, monte vers les trois grandes portes d'entrée. Ces portes s'ouvrent sur le quatrième étage qui est l'étage monumental de l'édifice; tous les autres étages sont standardisés.

En gros, l'on peut dire que le centre de l'immeuble est consacré aux pièces d'apparat et à la bibliothèque centrale; les ailes de droite, à la médecine et aux services hospitaliers; les ailes de gauche, aux facultés sèches (sans laboratoires) et aux diverses facultés scientifiques. Le vestibule d'honneur est une vaste salle dont le plafond repose sur vingt colonnes prismatiques revêtues de marbre italien.[24] Ces colonnes forment trois cercles éclairés par des coupoles lumineuses. Du cercle central part un grand escalier de marbre qui conduit à la Bibliothèque et à la scène de la salle des Promotions. Des cercles de droite et de gauche montent deux escaliers menant au parterre de cette même salle.[25]

Dans les parois du grand vestibule lambrissé de marbre de l'Indiana s'ouvrent les portes de deux amphithéâtres de 250 places, éclai-

---

(21) Dayton, Ohio, E.U.A.

(22) Guénette, Labelle, P.Q.

(23) Stanstead, P.Q.

(24) Levanto — Entre Gênes et Spezia. Les bases sont en Campan rouge d'Espiadet (Hautes Pyrénées).

(25) Il y a dans la maison 6½ milles de corridors, 2,496 portes, 3,661 ouvertures et 6,514 fenêtres métalliques, 14 ascenseurs, 7 escaliers principaux, y compris les deux remarquables escaliers circulaires aux angles de fond de la cour d'honneur. Il y a dans les murs extérieurs 3,100,000 briques et dans les murs intérieurs, 1,770,000 : un total de 4,870,000 briques. L'immeuble a 910 pieds de longueur sur 580 pieds de profondeur. La surface des planchers atteint le chiffre de 650,000 pieds carrés et la surface des toits, 165,860 pieds carrés. Le volume total des pièces intérieures est de 15,000,000 pieds cubes.

rés par 9 hautes fenêtres et ornés de six colonnes. Leurs murs sont teintés, les colonnes émaillées de jaune orange; des tableaux noirs et un vaste écran cinématographique dominent la tribune du professeur. Le plafond, muni de tuiles acoustiques, assure la bonne résonnance de la salle.

La bibliothèque centrale occupe l'immense étage au-dessus du vestibule. La grande salle de lecture, de 140 pieds sur 70, aux vingt colonnes de marbre français[26] jaune pâle, a une hauteur de plus de cinquante pieds. L'éclairage au néon émane de trois coupoles aplaties et de quatre suspensions (il y en aura huit) en cuivre, d'un dessin admirable. Le jour, la lumière entre à flots par les cinq fenêtres de la façade centrale. En face d'elle et séparant la salle de lecture de la salle des promotions s'étend le magasin aux livres, capable de loger 200,000 volumes. Au-dessus de tout cela, reposant sur les huit colonnes centrales, s'élance la grande tour, d'une surface de 40 pieds sur 40 pieds, où treize étages chargés de rayonnages, de 7 pieds de haut, pourront dans l'avenir recevoir un grand nombre de volumes.[27]

On peut se demander laquelle est la plus belle, de la salle de lecture ou de la salle des promotions. Celle-ci est un quadrilatère,[28] mais elle paraît être un hémicycle à cause de sa galerie accrochée à huit colonnes revêtues de marbre beige. Le haut plafond s'élève par trois degrés de l'hémicycle vers la scène. La scène elle-même s'insère dans trois ressauts des murs de marbre. Le fond s'orne d'un vaste écran de cinéma, encadré de noir, de vert et de rouge, et surmonté de l'écusson de l'Université. L'avant-scène est en griotte rouge de Carcassonne. Les parquets en liège, des revêtements de pierre poreuse[29] distribués parmi les plaques de marbre,[30] des pans de matière acoustique fixés au plafond donnent à cette superbe salle une résonnance parfaite, où 1380 personnes assises confortablement n'ont aucun

(26) Cizeville (Aisne), France.
(27) 250,000.
(28) 372,410 pieds cubes.
(29) Turgot — St-Maximin (Oise), France.
(30) Ilco Buff — Bedford, Indiana, E.U.A.

effort à faire pour entendre. L'éclairage indirect du soir est une réussite du meilleur goût.

Sous la salle des promotions et dans les pièces adjacentes, se déploient la centrale électrique,[31] les appareils de réfrigération,[32] et les services du chauffage semblables aux soutes des grands transatlantiques de jadis.[33]

Du vestibule d'honneur, un haut corridor, éclairé par les fenêtres de la façade, nous conduit aux quartiers des laboratoires et des salles de cours. Si nous prenons la droite, nous trouvons, au bout du grand amphithéâtre de médecine, l'Oratoire temporaire de l'Université. L'autel a été exécuté par l'École du Meuble.[34] Le crucifix est la copie d'une sculpture de Charlier, faite par Bourgault.[35] Si nous revenons au vestibule et dirigeons nos pas vers la gauche, nous rencontrons d'abord, au delà du grand amphithéâtre de Droit, le salon d'honneur, dont le principal ornement est un magnifique vase de Sèvres, don de la IIIe République française (Mai 1940).

* * *

La Société d'Administration, avons-nous dit, devait prendre, quelques années après l'inauguration du nouveau bâtiment, l'initiative d'une souscription populaire, en faveur de l'Université. Cette souscription dépassa toutes les espérances. Le Comité d'organisa-

---

(31) Courant de 2,750 K.V.A. reçu à 12,000 volts transformé à 3,300 volts, puis à 500 volts et 110-120 volts.

(32) Machine à absorption, d'une capacité de 30 tonnes par 24 heures.

(33) Quatre chaudières de 400 chevaux; 124,500 pi. de radiation en 2,774 radiateurs.

(34) Dessiné par l'architecte Marcel Parizeau. Don du gouvernement de la Province.

(35) L'Université possède 14 amphithéâtres et 20 salles de cours, capables d'accommoder 2800 élèves à la fois; de plus, 21 grands laboratoires de 100 places chacun et 70 laboratoires de professeur ou de chercheur.

tion [36] s'était fixé un objectif de onze millions de dollars, il le dépassa de près de deux millions. L'affectation du produit de la souscription portée dès les débuts à la connaissance du public, prévoyait la construction d'une Maison d'étudiants, avec bureaux, salons, chambres et chapelle, et facilités pour les sports; l'achèvement de l'hôpital universitaire; l'aménagement des terrains et des services encore en souffrance, des laboratoires, et de la bibliothèque centrale, l'établissement d'un fonds de pension pour les professeurs. Cette campagne, menée avec un dévouement au-dessus de tout éloge, atteignit toutes les classes de la société, transforma l'opinion publique et la rendit sensiblement plus favorable à l'Université.

Une autre amélioration, celle-là intérieure, se produisit à la même époque, grâce à l'octroi d'une nouvelle Charte provinciale, sanctionnée le 29 mars 1950, avec l'approbation de la Sacrée Congrégation des Études de Rome.

Cette charte simplifiait les rouages de l'administration matérielle et mettait plus d'unité dans l'organisation des études. On conserva l'ancien Conseil de vigilance, mais désormais l'Université serait régie par un Conseil de Gouverneurs de 12 membres, un Comité Exécutif de 5 membres (émanés du Conseil des Gouverneurs) et une Commission des Études allégée.[37]

---

(36) Ce Comité était composé de : l'honorable Alphonse Raymond et l'honorable Philippe Brais, présidents conjoints, et de M. Etienne Crevier, directeur général de la campagne. Présidents : de la section de l'archevêché, M. le chanoine Arthur Deschênes; de la section des noms réservés, M. Henri Geoffrion; de la section des diocèses extérieurs, le major général E. de B. Panet; de la section des diplômés, M. le notaire E Massicotte.

(37) Le Conseil des Gouverneurs se compose en 1952 de : S. E. Mgr l'Archevêque Chancelier, Mgr le Recteur, ex-officio; membres élus : S. E. Mgr Papineau, S. E. Mgr Frenette, S. E. Mgr P. Caza, l'hon. Alphonse Raymond, l'hon. Olier Renaud, l'hon. E.-L. Patenaude, l'hon. Wilfrid Gagnon, M. Eugène Poirier, N.P., le Dr Donatien Marion, M. Etienne Crevier.

Le Comité exécutif de : Mgr le Recteur, président; l'hon. Olier Renaud, S. E. Mgr P. Caza, le Dr Donatien Marion, M. Etienne Crevier.

La Commission des études de : Mgr le Recteur, président; du vice-

On ne touche aux constitutions d'une Université qu'avec les plus grandes précautions. Ces précautions furent prises. Notre charte actuelle est née de la collaboration attentive des Doyens des facultés et écoles, des membres de l'administration, des évêques de l'archidiocèse de Montréal, et d'éminents légistes appelés à en fixer définitivement les termes.

Sa mise en oeuvre prévoyait l'uniformisation des règlements des facultés, le renouvellement des affiliations, la transformation de certaines anciennes facultés et la création de nouvelles. Ce travail va bon train : ainsi fut créée la faculté de Musique; ainsi fut transformée la faculté des Sciences sociales, économiques et politiques, dont l'enseignement se donnera désormais le jour tout en conservant quelques cours du soir; ainsi la faculté des Arts devint une faculté régulière, avec son doyen à demeure.

Certains services relevant du Rectorat et du Secrétariat, notamment celui des Relations extérieures et celui des cours dits d'Extension, se sont fortifiés par la nomination de deux directeurs, M. André Bachand, aux Relations, M. Léon Lortie, à l'Extension.

Il est probable que les études post-scolaires qui se font maintenant sous l'égide de chaque faculté seront bientôt groupées, comme dans mainte université du continent, dans une école dite des *Post graduate Studies*.

D'autre part, la construction de la Maison des Étudiants[38] et l'achèvement de l'hôpital[39] attendus impatiemment par le public, par les professeurs et par les étudiants depuis la clôture de la souscription, sont en bonne voie. Les excavations de la Maison des Étudiants ont commencé en mai 1952, celles de la Maison des Infirmières commenceront au printemps de 1953. De telles entreprises ne peuvent s'improviser : il a fallu des mois pour en arrêter définitivement les plans.

---

recteur, du Secrétaire général, du directeur des études de chaque Faculté ou École constituante et de quatre autres membres choisis parmi le personnel dirigeant ou enseignant des écoles affiliées.

(38) Architecte : M. Ludger Venne.

(39) Architectes : MM. Gascon et Parent.

Rappelons ici que le gouvernement de la Province de Québec se montra généreux envers l'Université de Montréal et vint plusieurs fois à son secours. Non content de souscrire la part du lion lors des deux campagnes de 1919 et de 1947, il mit fin à la crise des traitements dans les années 1933-37, rendit possible, par une allocation en faveur de l'Hôpital, la construction du gros oeuvre du bâtiment de la montagne, et son quasi achèvement en 1943. Et n'oublions pas les subsides annuels sans quoi l'Université ne pourrait vivre.

La Ville de Montréal suivit cet exemple venu de haut. Non seulement elle donna à l'Université un terrain pour s'y construire, mais elle tint à assurer l'achèvement de l'hôpital par une très belle souscription en 1947.

Est-ce à dire que, une fois ces constructions terminées, l'Université n'aura plus besoin de s'agrandir? Ce serait une erreur de le penser. Les Administrateurs, prévoyant l'avenir, ont fait dresser un plan d'ensemble de la propriété : on y aperçoit les contours de futures écoles, de futurs laboratoires, de futurs musées, d'un gymnase, d'un stade, d'une patinoire. . . C'est que, en effet, une université telle que la nôtre ne peut cesser de croître et de se développer, si elle veut répondre à l'attente d'une population qui, elle aussi, croît et se développe.

Pour le moment, s'abritent sous notre toit neuf facultés, deux écoles et deux instituts : ce sont les facultés de Droit, de Médecine, de Philosophie, des Lettres, des Sciences, de Chirurgie dentaire, de Pharmacie, des Arts, des Sciences sociales économiques et politiques; l'école d'Optométrie et l'école d'Hygiène; l'institut pédagogique Saint-Georges et l'institut de Diététique. On sait que la faculté de Théologie et son annexe, l'Institut Pie XI d'action catholique, sont logés en ville; de même l'École Polytechnique où se forment nos ingénieurs professionnels, l'École des Hautes Études Commerciales, la faculté de Musique, l'École Normale secondaire, l'Institut Marguerite d'Youville, (école supérieure d'infirmières), l'Institut pédagogique Notre-Dame et l'École supérieure de pédagogie familiale. Notre École de Médecine

vétérinaire s'est fixée à Saint-Hyacinthe, en ces dernières années, et notre Institut agricole demeure, depuis sa fondation, à Oka, près de l'abbaye cistercienne dont il dépend. Donc, en tout : onze facultés, sept grandes écoles, cinq instituts relèvent directement de l'Université. Pour être tout à fait complet, il faut ajouter les écoles annexées : écoles de musique qui ne font pas encore partie de la faculté, écoles d'enseignement ménager, école de bibliothécaire, institut de traduction, conservatoire Lasalle de diction et d'art dramatique, école de technologie médicale, école de tourisme. Le grand total des étudiants, pendant l'exercice 1951-52, était de 11,504 et celui des professeurs à temps plein et à temps partiel, de 1828. Bel ensemble, à la vérité, et qui devient encore plus impressionnant, si l'on entre dans les détails de l'organisation de chaque faculté. Prenons pour exemple les facultés de Médecine, des Sciences, de Philosophie, des Sciences sociales, des Lettres, des Arts. Il faut d'abord savoir que l'Université compte un certain nombre d'Instituts, les uns simples sections de facultés, les autres, organismes régis par une charte provinciale, en troisième lieu des écoles qui ont pris ce nom d'Instituts, enfin, certaines associations para-universitaires comme l'Institut scientifique franco-canadien. Ceci dit, nous voyons que la faculté de Médecine possède un institut de Médecine et de Chirurgie expérimentale, sous la direction du Dr Hans Sélyé, et un Institut de Microbiologie et d'Hygiène, fondé en 1938, et dont le directeur est le Dr Armand Frappier[40]. Et nous avons déjà signalé l'Institut de diététique et de nutrition, qui se rattache évidemment à la médecine. La faculté des Sciences, de son côté, comporte plusieurs sections : Institut de botanique, Institut de biologie générale et de zoologie, Institut de physique, Institut de chimie. A la faculté de Philosophie, outre la section de Philosophie générale, nous trouvons un Institut de Psychologie et un Institut d'Études médiévales, le seul en Amérique à donner son enseignement en français. A la faculté des Sciences sociales se sont

(40) Un Institut du Radium fondé en 1922 par le Dr Ernest Gendreau et pourvu d'un hôpital en 1926, d'abord affilié à l'Université, est maintenant indépendant.

rattachées les sections de Relations industrielles, en 1945, et de Service social, en 1948.

La faculté des Lettres possède un Institut d'histoire, un Institut de géographie et un Centre d'Études Slaves, ouvert en 1948, et dont le succès s'affirme de jour en jour. Il faut enfin dire un mot de la faculté des Arts. Les beaux-arts, comme tels, n'ont rien à voir ici : il s'agit de la formation classique et humaniste des étudiants, qui se préparent à entrer dans les Facultés proprement dites de l'Université. Notre faculté des Arts, issue de la tradition européenne, correspond aux Collèges d' «Arts and Sciences » des universités américaines. Chacun des 33 collèges de jeunes gens et de jeunes filles affiliés à notre faculté exigent de leurs élèves huit années d'études avant l'obtention du Baccalauréat ès-Arts, qui est requis, comme condition d'entrée dans la plupart de nos facultés universitaires. Les quatre dernières années de cet enseignement secondaire (lettres, sciences et philosophie) constituent le cours des Arts, que couronne et sanctionne un examen imposé par l'Université et corrigé sous sa direction. C'est elle qui octroie le diplôme. Jusqu'en ces derniers temps, elle ne décernait qu'un type de baccalauréat : le greco-latin traditionnel; elle en propose désormais trois autres, dont le dernier en date pour *adultes*.

On se rend compte que les études universitaires ne sont pas restées stationnaires. C'est un fait que depuis trente ans, des progrès énormes se sont accomplis dans tous les domaines. Sans doute l'Université a continué de donner l'enseignement préparatoire aux professions libérales, qu'elle seule peut dispenser[41]; elle a prodigué aussi un enseignement supérieur plus désintéressé, en lettres, en sciences, en philosophie; elle a ouvert ses laboratoires à la recherche, et nombreux sont ses professeurs et ses étudiants qui y consacrent leurs heures les plus précieuses. De plus, leurs publications se multiplient.[42]

---

(41) M. Hutchins, ancien président de l'Université de Chicago, pensait que les professions libérales n'entraient pas nécessairement dans les cadres universitaires.

(42) Plus de 500 en 1950.

Au surplus, l'Université publie la *Revue Canadienne de Biologie*, organe trimestriel au service de tous les chercheurs; l'École Polytechnique, la *Revue Trimestrielle Canadienne*; l'École des Hautes Études, l'*Actualité Économique*; l'Institut Agricole, la *Revue d'Oka*; l'Association des Diplômés, l'*Action Universitaire*; l'Association des Étudiants, le *Quartier Latin*; et plusieurs facultés ont un bulletin particulier, auquel collaborent professeurs et étudiants : *Le Séminaire* (Théologie), *Mes Cours* (Institut Pie XI),*Thémis* (Droit), *Reflets* (Lettres), *Bulletin de Géographie* (Lettres), *La Revue Médicale* (Médecine), *Bulletin Thomiste* (Philosophie).

Deux organismes para-universitaires assurent parmi les professeurs une saine émulation : l'Association Canadienne-française pour l'Avancement des Sciences (A.C.F.A.S.), créée en 1923, et l'Institut scientifique franco-canadien, fondé en 1926, par L.-J. Dalbis, grâce à la collaboration des deux gouvernements de France et de Québec et des deux universités de Montréal et de Laval. Depuis plus de 25 ans, il a fait venir de France des spécialistes chargés de donner des séries de cours. Nous avons ainsi eu l'avantage de connaître près de 150 professeurs du Collège de France, de l'Université de Paris, des Universités de province et d'autres hautes écoles de France.[43]

De son côté, le Canada a délégué en France plusieurs de ses professeurs qui se sont fait entendre en Sorbonne : ce sont MM. Edouard Montpetit, Mgr Emile Chartier, l'honorable Rodolphe Lemieux, le chanoine Groulx, M. Jean Bruchési, Mgr Antoine Savard, le Dr Donatien Marion, le Dr Albert Jutras, MM. Dugal, Falardeau, Lacourcière, Ouellette, Hudon.

Au surplus, les diverses facultés ne se font pas faute d'inviter à leur adresser la parole les professeurs étrangers de passage. Et c'est ainsi que nous avons reçu des conférenciers anglais, américains, italiens, espagnols, polonais.

---

(43) Nous donnons la liste de ces professeurs à la fin de cet article.

Un autre organisme accomplit une oeuvre nécessaire de liaison parmi les professeurs : nous voulons parler du *Cercle Universitaire.*[44] D'abord logé, en 1918 rue Saint-Denis, en face de l'Université, il se transporta bientôt dans un élégant immeuble de la rue Saint-Hubert (près Dorchester), et finalement rue Sherbrooke, angle Berri, dans le bel hôtel qu'il occupe encore. Là se trouvent salons de réception, salles de réunions, salles à manger qui ont été témoins d'importantes assemblées, de conférences retentissantes[45], de réceptions en l'honneur de grands personnages, et d'expositions d'oeuvres d'art.

L'université de Montréal est membre de la Fédération des Universités Catholiques (Rome), de l'Association Internationale des Universités (Paris), de l'Association of the Universities of the British Commonwealth (Londres), de la Conférence Nationale des Universités Canadiennes (Canada), de la Fédération Canadienne des Universités Catholiques (affiliée à Pax Romana).

IV

La raison d'être d'une Université, c'est le peuple des étudiants. Le premier devoir de la direction universitaire est évidemment de leur procurer tous les moyens de s'instruire : professeurs, bibliothèques, laboratoires, etc. Elle doit aussi veiller à leur conduite, à leur bien-être, à leurs divertissements, à leur vie communautaire. Les étudiants n'étant plus des enfants savent d'ailleurs prendre des initiatives qui sont souvent d'un grand secours à l'*Alma Mater*, si parfois elles lui créent des embarras. Fêtes, parades, journal étudiant ont toujours existé parmi eux, mais à l'état sporadique. Il fallut attendre 1921 pour voir apparaître l'Association Générale des Étudiants de l'Université de Montréal (A.G.E.U.M.) qui eut naturelle-

(44) Le Cercle eut pour fondateurs Mgr G. Gauthier, le Dr E. Dubeau, M. Aimé Cousineau, etc.

(45) Notamment la mémorable conférence de S. E. le cardinal Villeneuve sur l' «Université, école de haut savoir et de directive sociale », le 13 janvier 1934.

ment pour but de centraliser toutes leurs activités. Et malgré la difficulté des temps, l'Université put mettre à sa disposition un local, décoré tout de suite du titre prometteur de Maison des Étudiants. Cette Maison occupa d'abord la *partie-avant* de l'ancien immeuble des Chevaliers de Colomb (section Lafontaine), rue Sherbrooke, où siège maintenant le C.E.O.C. (Corps Étudiant d'Officiers Canadiens). Elle se transporta plus tard au rez-de-chaussée de l'École de Chirurgie Dentaire (angle des rues Saint-Hubert et De Montigny). Il y avait là une chapelle, une salle à manger, des salles de jeux et de réunion, des bureaux et la chambre de l'Aumônier.[46] Ce fut toujours le vif désir des recteurs et des aumôniers généraux, de même que des administrateurs, de construire dans un avenir rapproché, une Maison d'Étudiants capable de rivaliser avec celles qui s'élèvent partout sur les campus des Universités canadiennes et américaines.

Déjà en 1900 on avait constitué, en vertu de la charte provinciale, une société de la « Maison des Étudiants ». Un quart de siècle plus tard, le 14 décembre 1925, les administrateurs de l'Université affirmaient « que la construction de la Maison des Étudiants est une nécessité et que l'on doit s'y mettre immédiatement ». Que le désir des étudiants soit aussi vif, on peut s'en rendre compte par les articles et les caricatures (celles-ci toujours amusantes) publiés par eux dans leur journal *Le Quartier Latin.*

L'*A.G.E.U.M.* ne tarda pas à se rédiger des constitutions. Ces constitutions exposent naturellement les buts de l'Association; elles énumèrent aussi un certain nombre de sections ou sociétés constituantes; ce sont : le journal *Le Quartier Latin;* la *Société artistique,* qui s'occupe des concerts, de la Revue annuelle Bleu et Or, de Cinéma, de Théâtre, d'expositions, du choeur Bleu et Or et de la Discothèque;

---

(46) Avec la fondation de l'Association Générale et la nomination d'un aumônier général ont disparu les aumôniers particuliers à chaque faculté. Furent aumôniers généraux : M. Lucien Pineault (1922-1931), M. Georges Deniger (1931-1945), M. Robert Llewellyn (1945-1950), M. Paul Grégoire (1950-).

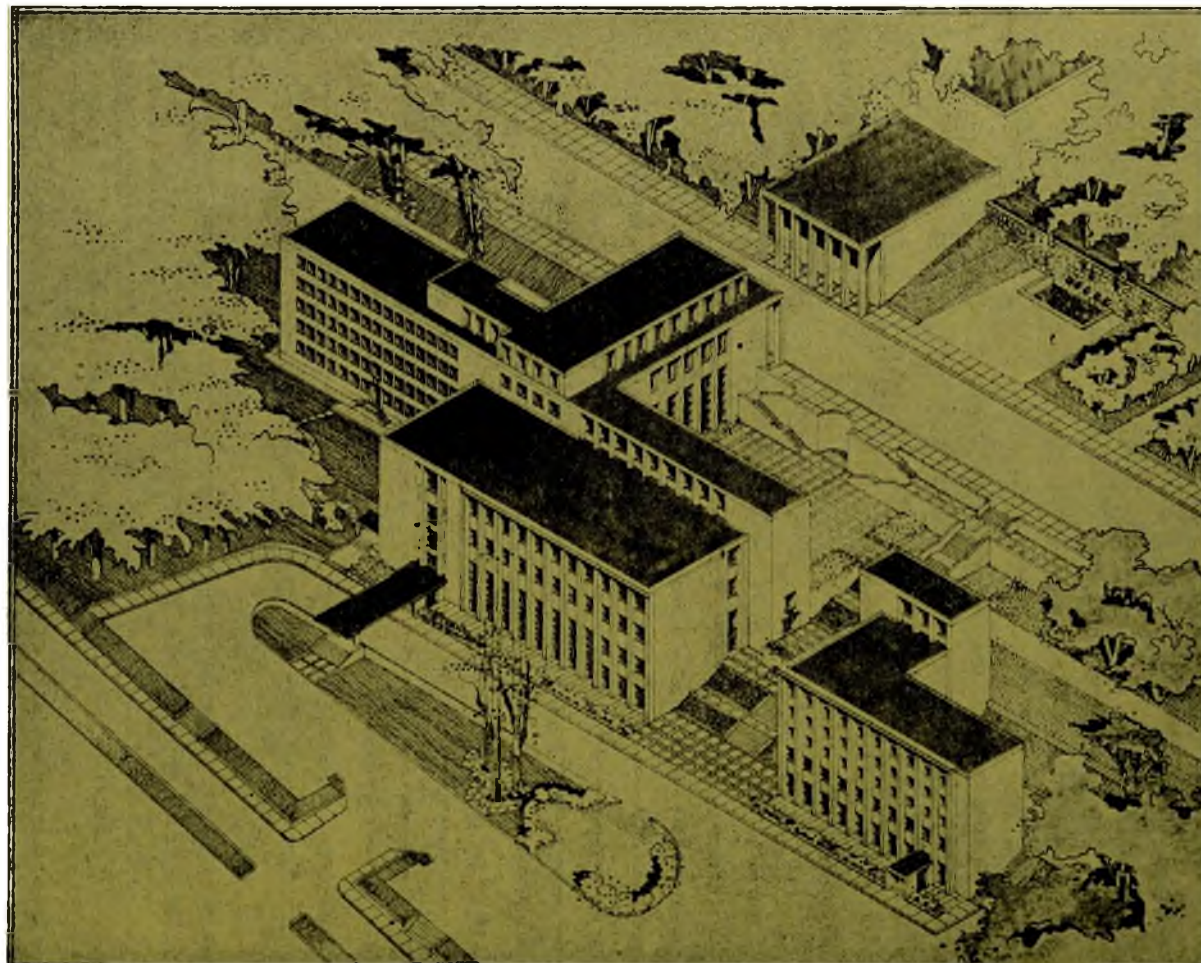

LA MAISON DES ÉTUDIANTS

l'*Association athlétique*, de qui relèvent les clubs de hockey, de ballon au panier, de quilles, de tennis, de golf, de natation, de balle-molle, de pool, de ping-pong, de ski (y compris le monte-pente et les chalets); les *services universitaires :* oeuvres, enquêtes, parades, soirées récréatives, et la *Société féminine.* En outre, l'Association possède plusieurs services, celui d'un *secrétariat*, d'un *magasin*, d'un *médecin*, un service de *placement*, enfin une *aumônerie.* L'Association des Étudiants est affiliée à Pax Romana, à la Fédération Nationale des Étudiants des Universités Canadiennes (N.F.C.U.S.), à l'Entr'aide Universitaire Internationale (I.S.S.).

On pense bien que jamais l'Université catholique de Montréal[47] n'a perdu de vue les besoins spirituels de ses étudiants. Elle a toujours mis une chapelle à leur disposition; rue Saint-Denis, c'était le populaire et charmant sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes, et l'oratoire de la Maison de la rue De Montigny; à la Montagne, c'est le pieux oratoire du corridor d'honneur, en attendant la belle et vaste chapelle de la Maison des Étudiants, en construction. Actuellement, l'aumônerie se compose de trois prêtres[48], dont l'un est toujours sur place; ils assurent une messe quotidienne à midi, de nombreuses retraites pascales, les fêtes patronales des facultés, une prédication adaptée, etc. L'organisation religieuse de la maison se complète par des cours de religion et de déontologie, donnés pendant la semaine, dans diverses facultés.

Au-dessus de tout cela règne un esprit fait de la foi des professeurs, qui sont tous catholiques, (sauf de très rares exceptions), de l'enseignement qu'ils donnent, de la pratique religieuse des étudiants, issus en très grande majorité de milieux croyants. En plaçant au sommet de la pyramide de ses facultés, celles de Théologie et de Philosophie, l'Université entend que les disciplines de vie qui émanent d'elles s'étendent à tout le corps enseignant et étudiant. Elle n'a pas

---

(47) L'Université de Montréal a pour patron saint Joseph.

(48) M. Paul Grégoire et ses assistants, MM. Baillargeon et Chaput.

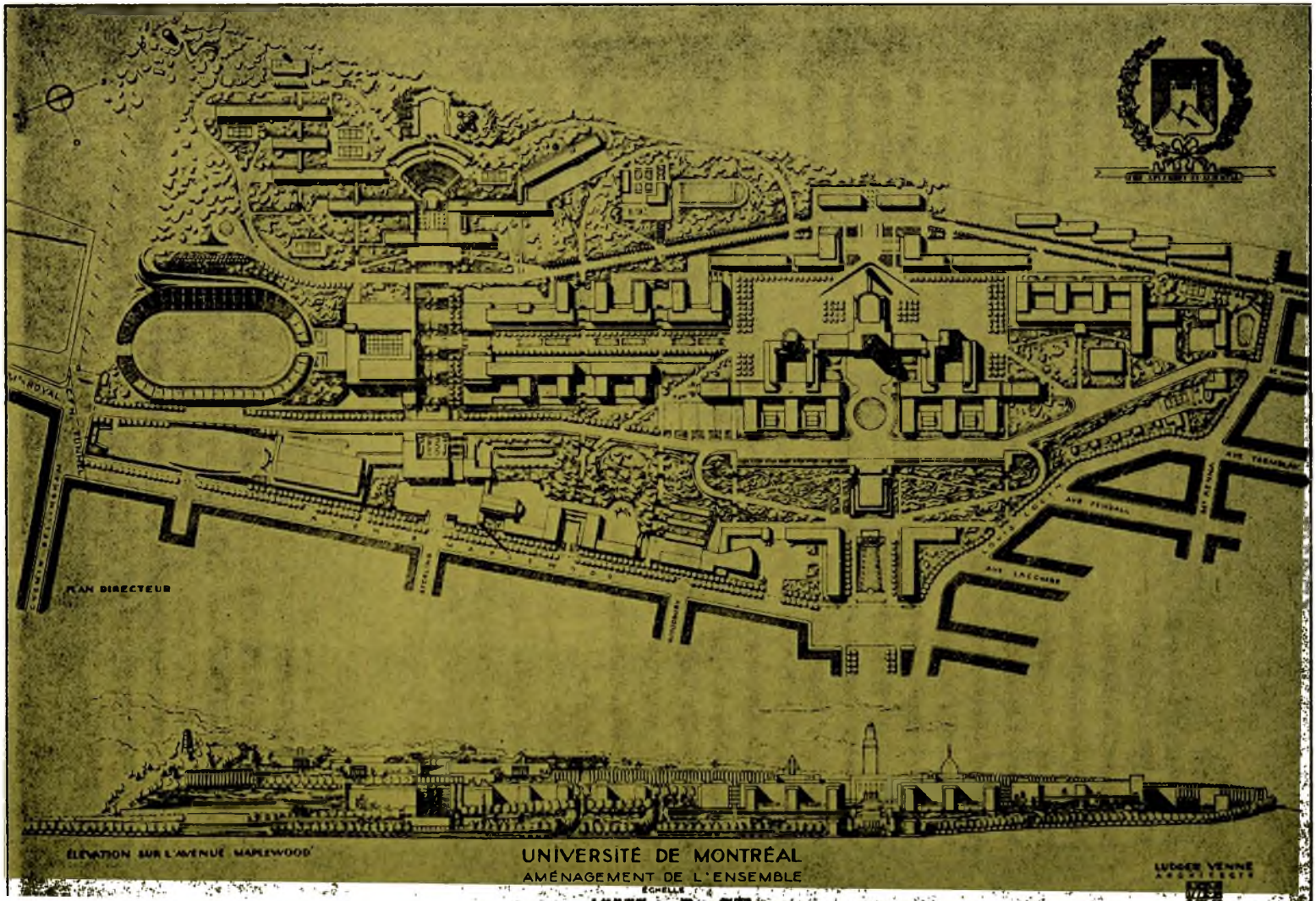
PLAN DIRECTEUR
ÉLÉVATION SUR L'AVENUE MAPLEWOOD
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
AMÉNAGEMENT DE L'ENSEMBLE
ÉCHELLE
LUDGER VENNÉ
ARCHITECTE

encore atteint sur ce point la perfection : elle y tend sans cesse. La fondation récente d'un *Carrefour* annuel, qui est une sorte de « semaine des intellectuels catholiques » est une indice de progrès.

Il faut revenir ici sur notre Corps-École d'Officiers Canadiens. Son origine remonte au mois de mars 1913. D'abord attaché à l'École Polytechnique (Génie civil), il devint bientôt la chose de l'Université. A travers les deux Grandes Guerres et depuis, il n'a pas cessé de recruter, parmi les Étudiants, d'excellents éléments. Logé maintenant rue Sherbrooke, en face de la rue Berri, il offre aux cadets universitaires toutes les facilités de s'initier au commandement militaire. Il compte parmi les meilleurs Corps-École d'Officiers du pays.[49]

* * *

Il serait facile d'extraire de la littérature moderne un magnifique florilège relatif aux Universités (ce qu'elles ont été, ce qu'elles sont, ce qu'elles devraient être), en passant par le cardinal Newman

---

(49) Statistiques : Le C. E. O. C. de l'Université de Montréal fondé en 1913, s'appliqua, durant la Première Grande Guerre à préparer de futurs officiers pour le Corps expéditionnaire canadien, leva une compagnie destinée au premier bataillon de chars et un détachement qui servit en Sibérie.

Pendant la Deuxième Grande Guerre, il reçut 2,500 hommes. De 1939 à 1945, il a préparé 1200 officiers de langue française pour l'Armée, la Marine et l'Aviation, qui servirent dans 70 formations ou unités différentes sur tous les champs de bataille. On en retrouve des membres depuis le Grand Quartier Général jusque dans le Maquis français. Plus de cinquante reçurent des décorations, D.S.O., M.C., O.B.E., M.B.E.

L'effectif du C.E.O.C. a été de 175 en 1948, de 224 en 1949, de 196 en 1950, de 165 en 1951, et de 296 en 1952. De 1948 à 1951, 159 cadets ont obtenu leur brevet d'officier.

Notre Corps-École a eu pour commandants successifs : le major Paul-Emile Mercier, le major Paul-Emile Ostiguy, le major Lafond, le lieutenant-colonel Armand Hay, le colonel Redmond Roche, le lieutenant-colonel Paul Ranger, le lieutenant-colonel Urgel Mitchell, le lieutenant-colonel Paul Lambert.

et le cardinal Villeneuve, sans oublier M. Conant, de Harvard, et M. Hutchins, de Chicago. Nous savons que les programmes des premières universités étaient relativement simples, qu'ils se sont compliqués à mesure que progressaient les sciences physiques et naturelles, qu'ils sont maintenant surchargés, surtout en Amérique, parce qu'on y a inscrit des disciplines qui ne sont pas, à la vérité, de niveau universitaire. L'Université de Montréal, au cours de son histoire, a suivi ce mode de croissance : composée au début des quatre facultés de Théologie, de Droit, de Médecine et d'Arts, elle s'est peu à peu attaché les Sciences naturelles, la Philosophie, les Lettres, les Sciences sociales, la Musique, et aussi le Génie Civil, le Commerce et plusieurs écoles dérivées de la Médecine : chirurgie dentaire, pharmacie, médecine vétérinaire, hygiène, diététique, écoles d'infirmières, école de technologie médicale. Elle a même accueilli la diction, la traduction, la bibliothéconomie et l'économie domestique. Pourquoi cela? Parce que l'Université n'existant pas pour elle-même mais pour les étudiants, a voulu répondre à leurs besoins. Fondée pour dispenser aux Canadiens français et catholiques l'enseignement supérieur, elle a jugé de son devoir de décerner à ses étudiants les diplômes, que leurs concitoyens anglo-saxons pouvaient obtenir de leurs propres universités. Il lui restait à surveiller la croissance de ces enseignements divers, à les fortifier, à les élever jusqu'à elle, pour ainsi dire : elle n'y a pas manqué.

Les élever jusqu'à elle, avons-nous dit, c'est que, en effet, l'Université a un idéal qu'elle s'efforce de faire partager à tous ses ressortissants. Elle n'est pas un simple conglomérat d'écoles, d'instituts et de facultés, s'administrant à leur guise et n'attendant d'elle que des diplômes et des grades. Un *esprit* doit descendre de la tête vers tous les membres. C'est pourquoi l'Université de Montréal, qui est catholique, veut que ce caractère soit aussi la marque de ses professeurs et de ses étudiants. Et comme les convictions ne peuvent rester cachées, elle exhorte professeurs et étudiants à les manifester dans leur vie privée et dans leur vie publique, et à former un bloc

universitaire résolument spiritualiste, en face du naturalisme envahissant et du communisme athée.

Cet esprit est encore un *esprit de progrès*, progrès dans la formation des maîtres, progrès dans la recherche. . . Professeurs et étudiants ne peuvent se borner à transmettre ou à assimiler la science des manuels, ils doivent s'adonner résolument à des travaux personnels sur des aspects nouveaux de la discipline qu'ils ont choisie, et s'efforcer ensuite de les publier, afin de faire rayonner l'Alma Mater. Comment concilier les exigences de l'enseignement avec celles de la recherche ? C'est là un problème sans doute, mais le goût du travail lui trouve une solution. Un coup d'oeil dans nos laboratoires suffit à le prouver.

Ainsi donc, l'Université, établie à Montréal en 1876, grâce aux efforts incessants de Mgr Ignace Bourget, émancipée en 1919 et complétée par Mgr Georges Gauthier et ses collaborateurs, régie depuis 1950 par un puissant Conseil de Gouverneurs, où siègent l'archevêque-chancelier, le recteur et dix administrateurs, offre à la population étudiante de la région de Montréal, du Canada tout entier et de l'étranger[50] des cadres solides et complets, capables de rivaliser avec ceux des meilleures institutions du continent. Sa devise est : *Fide splendet et scientia.* Dieu veuille qu'elle y soit entièrement et perpétuellement fidèle !

OLIVIER MAURAULT, p.s.s., p.d.

---

(50) Elle recevait en 1952 plus de 200 étudiants étrangers, originaires de 40 pays. Ces étudiants se sont groupés en une *Association des Étudiants Étrangers de l'Université de Montréal.*

En outre, les Facultés des Lettres et des Sciences ont, depuis plusieurs années, organisé des Cours d'été qui attirent beaucoup d'étrangers.

ANNEXE

Conférenciers de l'Institut Scientifique franco-canadien

1926-27 :

M. Etienne Gilson	(Sorbonne)
Chanoine Delépine	(Lille)
M. C. Diehl	(Sorbonne)
Dr L. Boez	(Strasbourg)
M. Jean Brunhes	(Collège de France)

1927-28 :

Dr Emile Sergent	(Paris)
M. Etienne Gilson	(Paris)
R. P. Ephrem Longpré	(O.F.M.)
M. Gustave Ribaud	(Strasbourg)
M. Maurice Javillier	(Paris)
M. Léon Brillouin	(Collège de France)

1928-29 :

Dr Cyrille Jeannin	(Paris)
M. Etienne Gilson	(Paris)
M. Pierre Franck	(France)
M. Raymond Guyot	(Paris)

1929-30 :

Dr Jean Gautrelet	(Paris)
Dr Mouriquand	(Lyon)
M. Cabannes	(Montpellier)
M. Etienne Gilson	(Paris)
M. Eugène Deprez	(Rennes)
M. F. D'Herelle	(Paris)
M. J. Wilbois	(Paris)
Dr Louis Dioclès	(Paris)

1930-31 :

Dr H. Belot	(Paris)
M. Etienne Gilson	(Paris)
T. R. P. Gillet, O.P.	(France)
R. P. Chenu, O.P.	(Saulchoir)
M. Georges Lehr	(France)
Chanoine Gustave Jeanjean	(Inst. Cath. de Paris)
M. Georges-F. Doriot	(Harvard)

1931-32 :

Dr Emile Sergent	(Paris)
Chanoine Gustave Jeanjean	(Inst. Cath. de Paris)
M. Etienne Gilson	(Paris)
M. Georges Déjardin	(Lyon)
R. P. Chenu, O.P.	(Saulchoir)
Dr Georges Lairer	(Lille)

1932-33 :

Dr Gaudard D'allaines	(Paris)
Chanoine Gustave Jeanjean	(Inst. Cath. de Paris)
M. Lucien Romier	(Paris)
Dr D. Moulonguet	(Paris)

1933-34 :

M. Jacques Mesnager	(France)
M. Etienne Gilson	(Paris)
M. Raoul Blanchard	(Grenoble)
M. Jacques Rabut	(France)
Dom Paul Bellot, O.S.B.	(France)
M. Jacques Greber	(Paris)

1934-35 :

Dr Charles Richet	(Paris)
Dr Raymond Turpin	(Paris)
M. Charles Ettori	(France)
M. Paul Hazard	(Collège de France)
M. Jacques Maritain	(Inst. Cath. de Paris)
M. Etienne Gilson	(Paris)
R. P. Chenu, O.P.	(Saulchoir)
Dr Julien Huber	(Paris)
M. Henry Hornbostel	(Poitiers)

1935-36 :

Dr Emile Sergent	(Paris)
M. Marcel Aubert	(Paris)
M. Etienne Gilson	(Paris)
M. André Fréchet	(Paris)
R. P. Chenu, O.P.	(Saulchoir)
M. Raoul Blanchard	(Grenoble)
Dr H. L. Nègre	(Paris)
M. Gabriel LeBras	(Paris)

1936-37 :

Dr Maurice Chiray	(Paris)
M. R. Demogue	(Paris)

M. Louis Baudin	(Paris)
Dr Etienne Sorrel	(Paris)
M. Marcel Aubert	(Paris)
Dr René Moricard	(Paris)

1937-38 :

M. Alfred Ernout	(Sorbonne)
M. Jacques Rabut	(France)
M. Etienne Gilson	(Paris)
Dr Antoine Lacassagne	(Paris)
M. H. Truchy	(Paris)

1938-39 :

M. A. Dain	(Paris)
Dr H.-L. Nègre	(Paris)
M. Bernard Fay	(Collège de France)
M. François-Olivier Martin	(Paris)
M. Etienne Gilson	(Paris)
M. G.-A. Boutry	(Paris)

1939-40 :

M. Charles Bruneau	(Sorbonne)
M. Alfred Ernout	(Sorbonne)
M. Jacques Maritain	(Paris)
R. P. P. Couturier, O.P.	(France)
M. Etienne Gilson	(Paris)

1940-41 :

M. Henri Grégoire	(Bruxelles)
Dr Henri Laugier	(Paris)
R. P. Couturier, O.P.	(France)
M. Gaston Lavoisier	(France)

1941-42 :

M. Gaston Lavoisier	(France)
Dr Georges Welter	(Varsovie)
R. P. J. T. Delos, O.P.	(Lille)
Mme Ludmilla Pitoëff	(Paris)

1942-43 :

Mme Hélène Iswolsky	
M. Léon Brillouin	(Paris)
M. Pierre Lecomte de Nouy	(Paris)

1943-44 :

M. Léon Brillouin	(Sorbonne)
M. Thomas Greenwood	(Ottawa)

M. Jacques Maritain	(Inst. Cath. de Paris)
M. Henri Grégoire	(Université de Bruxelles)
M. Fernand Baldensperger	
Dr Lucien Brouha	(Paris)
M. René Ristelhueber	(Paris)
M. Roger Picard	(Paris)
M. Louis Marlio	(Paris)
M. Oscar Halecki	(Varsovie)

1944-45 :

M. Claude Bourcier	(France)
M. Lucien Brouha	(Liège)
Dr René Cruchet	(Bordeaux)
M. Alfred Ernout	(Collège de France)
M. Thomas Greenwood	(Londres)
M. Robert Lacour-Gayet	(Sorbonne)
M. Jacques de Lacretelle	(Académie Française)
M. Gaston Lavoisier	(France)
M. René Ristelhueber	(France)
M. Louis Rougier	(Sorbonne)
Dr Gregory Zilboorg	

1945-46 :

M. Raoul Blanchard	(Grenoble)
M. G.-A. Boutry	(Paris)
M. Henri Prat	(Marseille)
M. Yves Simon	(Indiana)
M. Henri Simonnet	(Alfort)
Dr Robert Courrier	(Collège de France)
M. André Fréchet	(Ecole Boulle)
M. Robert Bonfils	(France)
M. J.-P. Vinay	(France)
M. Gaston Lavoisier	(France)
Dr Robert Wallis	(France)

1946-47 :

M. Raoul Blanchard	(Grenoble)
M. A. Dain	(Sorbonne)
M. L. Justin-Besançon	(Paris)
M. G.-A. Boutry	(Paris)
M. Louis Leprince-Ringuet	(Paris)
M. Pierre Gaxotte	
M. Paul Glugon	(France)

1947-48 :

M. Etienne Gilson	(Académie Française)
M. Emile Henriot	(Académie Française)

Général Henry Jacomy	(Maroc)
M. Antoine Lacassagne	(Collège de France)
M. Pierre Lavedan	(Paris)
M. André Maréchal	(France)
M. Pasteur Vallery-Radot	(Académie Française)
M. René Jasinski	(Sorbonne)

1948-49 :

Mgr Bruno de Solages	(Toulouse)
M. Raoul Kourilski	(Paris)
Dr Claude Béclère	(Paris)
M. A. Rousset	(Bordeaux)

1949-50 :

M. René Fabre	(Paris)
M. Henri Gouhier	(Sorbonne)
M. Pierre Lavedan	(Paris)
M. Paul Montel	(Paris)
M. Jeanneney	(Grenoble)
M. V. Giscard d'Estaing	(Paris)

1950-51 :

M. René Grousset	(Académie Française)
M. Roger Peltier	(France)
M. Jean Marchal	(Paris)
R. P. M.-D. Philippe, O.P.	(Fribourg)
Dr Jean Lenègre	(Paris)
M. Raymond Bayer	(Sorbonne)

1951-52 :

M. Henri Gouhier	(Sorbonne)
M. Jacques Madaule	(Paris)
M. Georges-Albert Boutry	(Paris)
M. Pierre Chouard	(Paris)
M. René Savatier	(Poitiers)
M. Etienne Gilson	(Académie Française)

1952-53 :

M. Roger Pons	(Paris)
M. P. Dumas	(Paris)
M. Joseph Folliet	(Paris)
M. Pierre Deffontaines	(Barcelone)
R. P. J. T. Delos, O.P.	(Lille)
M. Edouard Calvet	(Marseille)